

ACTUALITÉS DES TERRITOIRES

LANCEMENT DE LA CONCERTATION SUR LE PROJET DE LOI « 3D »

La concertation nationale pour l'élaboration du **projet de loi « 3D »** (décentralisation, différenciation et déconcentration) a été lancée le **lundi 6 janvier 2020** à Arras par Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, en présence de Xavier BERTRAND, Président de la région Hauts-de-France et d'élus locaux et nationaux. Elle devrait durer jusqu'à **mai 2020** et prendra la forme suivante :

1. Des Rencontres régionales sous forme d'ateliers auxquels participera Jacqueline GOURAULT ;
2. Une concertation locale avec les préfets et les élus locaux ;
3. Une concertation nationale avec les associations d'élus ;
4. Un travail des délégations aux collectivités territoriales et à la décentralisation des deux Assemblées ainsi que dans les CESER.

Pour rappel, le projet de loi « 3D » annoncé par le Président de la République lors de sa conférence de presse d'avril 2019, au lendemain du Grand Débat National, a pour ambition de « **transformer les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales sans constituer pour autant un nouveau big bang territorial** ». Il s'agit de « lancer un nouvel acte de décentralisation adapté à chaque territoire ».

- **Le texte traitera des politiques de la vie quotidienne**: logement, transports, transition écologique.
- **Sur la méthode** : la Ministre a déclaré que : « *ce projet de loi partira des besoins et des projets, plutôt que d'une solution définie d'en haut et administrée de manière indifférenciée* ».
- **De nouveaux dispositifs** : le contrat sur la base d'objectifs partagés et la délégation de compétences.
- **Sur la décentralisation** : une clarification de la répartition des compétences : « *Les transferts uniformes de compétences, qui firent l'essentiel des lois précédentes de décentralisation ne constituent plus aujourd'hui une réponse appropriée à la demande des élus et de nos concitoyens d'une plus grande adaptation du droit aux spécificités locales* ».
- **Sur la différenciation** : la volonté du Gouvernement de renforcer les possibilités d'expérimentation pour les collectivités : « *à des situations différentes doivent être apportées des réponses différentes* ». Elle a précisé : « *L'époque n'est plus à l'uniformité de l'application des politiques publiques sur le territoire mais au soutien des initiatives, des expériences, des innovations. C'est la raison pour laquelle je souhaite que ce projet de loi puisse permettre l'autorisation de nouvelles expérimentations* ». La Ministre invite à lui faire part de projets d'expérimentations.
- **Sur la déconcentration** : « *L'Etat devra poursuivre sa transformation par un mouvement de déconcentration afin d'assurer une prise de décision au plus proche du terrain* ». En lien avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), le Gouvernement favorisera l'action de l'Etat et de ses opérateurs au plus près des territoires en apportant un appui d'ingénierie aux porteurs de projets.

Prochaines étapes : le projet de loi 3D devrait être présenté en Conseil des ministres d'ici **juin 2020**. L'objectif du Gouvernement étant que le texte soit déposé au Sénat pour un examen en première lecture en juillet avant les élections sénatoriales de 2020.

INAUGURATION DU PREMIER CONSEIL ECONOMIQUE ETAT-REGION

Le premier « **Conseil économique Etat-Régions** » s'est tenu le **18 décembre 2019**. Cette nouvelle instance a pour objectif **d'améliorer la coordination entre l'Etat et les régions dans le domaine économique**. Le Ministre de l'Economie, Bruno LE MAIRE et sa Secrétaire d'Etat Agnès PANNIER-RUNACHER, ont inauguré ce Conseil qui s'inscrit dans le cadre du « Pacte productif ». Sa mise en place avait été décidée lors du Congrès de Régions de France de 2019 à Bordeaux. La première réunion du Conseil a permis d'évoquer le **dossier de la fiscalité de production payée par les entreprises**. L'Etat et les régions ont également décidé d'accroître leur coopération sur « **la détection et l'accompagnement des entreprises fragiles ou en difficulté** » et « **la régionalisation de la gouvernance des pôles de compétitivité** ». Enfin, « **une charte partenariale en matière d'intelligence économique territoriale et de sécurité économique** » va être instaurée. Ce Conseil devrait se réunir trois fois par an.

FOCUS

ADOPTION DU PROJET DE LOI « ENGAGEMENT ET PROXIMITE »

Le Parlement a définitivement et largement adopté le **19 décembre 2019** le **projet de loi « Engagement et Proximité »** porté par le Ministre chargé des collectivités territoriales Sébastien LECORNU. Cette adoption rapide a permis l'application de certaines mesures du texte dès le **1^{er} janvier 2020**.

- **Revalorisation du statut du maire** (protection juridique, pouvoirs de police) ;
- **Clarification de points traités dans la loi NOTRE de 2014** : les relations entre les communes et les intercommunalités (ex. du transfert des compétences eau et assainissement).

PERSONNALITE A SUIVRE

Cécile RAQUIN

Directrice de cabinet de la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales



Cécile RAQUIN a été nommée **directrice de cabinet de Jacqueline GOURAULT**. Diplômée de Sciences Po Paris et de l'ENA (promotion Aristide Briand, 2008), elle a débuté sa carrière au sein du Conseil d'Etat comme auditrice, puis maître des requêtes. De 2012 à 2014 elle a été conseillère du Premier ministre Jean-Marc AYRAULT puis de Manuel VALLS. Depuis 2016, elle exerce les fonctions d'adjointe au directeur général de la direction générale des collectivités locales (DGCL). Elle remplace **Philippe COURT**, nommé Préfet du Calvados.

PERSONNALITE A SUIVRE

Vincent REYMOND

Délégué interministériel à la pauvreté



Vincent REYMOND a été nommé **délégué interministériel à la pauvreté par intérim**. Depuis janvier 2018, Vincent REYMOND était secrétaire général de la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. Diplômé de l'Institut Régional d'Administration (IRA) de Nantes et de l'Institut national d'études territoriales (Inet), il a exercé des fonctions au sein de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle de 2004 à 2007 et à la direction du budget de 2007 à 2009. Il remplace **Olivier NOBLECOURT**, nommé en 2017, qui quitte ses fonctions pour se présenter à la mairie de Grenoble.

L'AGENCE NATIONALE POUR LA COHESION DES TERRITOIRES ELIT SA PRESIDENTE

A l'occasion de sa première réunion, le 12 décembre 2019, le Conseil d'administration de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT) a élu à sa présidence **Caroline CAYEUX**, Maire de Beauvais et Présidente de Villes de France. Elle sera assistée d'un Vice-Président, **Vanik BERBERIAN**, Maire de Gargilasse-Dampierre et Président de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF). Le Préfet **Yves LE BRETON** a été nommé directeur de l'ANCT, qui a également voté son premier budget à **75 millions d'euros**, dont 10 millions qui seront consacrés à l'ingénierie territoriale.

“ C'est une nouvelle relation des territoires avec l'État qui se met en place. Nous voulons leur apporter les moyens de la réussite locale, les clés du développement de leurs projets ” **Caroline CAYEUX**

“ Après quarante ans de décentralisation, l'Etat doit être moins prescripteur et davantage facilitateur pour permettre aux collectivités de mener à bien leurs projets. En ce sens l'Agence nationale de la cohésion des territoires est d'abord « une fabrique à projets » ” **Jacqueline GOURAULT**

Premiers chantiers de l'Agence : fusion du CGET, de l'Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA) et de l'Agence du numérique.

L'ANCT exerce ses missions **sur l'ensemble du territoire national**. Son action cible prioritairement les territoires caractérisés par des contraintes géographiques, des difficultés en matière démographique, économique, sociale et environnementale. L'ANCT a des **missions générales** (conseiller et soutenir les collectivités, favoriser la coopération entre les territoires) mais également des **missions spécifiques** (gestion des fonds européens structurels et d'investissement, aménagement et restructuration des espaces commerciaux et artisanaux).

MISSION DE PREFIGURATION DU « FRENCH FAB INVESTMENT DESK »

Le **12 décembre 2019**, la mission de préfiguration du « French Fab Investment Desk » présidée par **Claude IMAUVEN**, ancien directeur général exécutif du groupe Saint-Gobain, a remis ses conclusions à la Secrétaire d'Etat Agnès PANNIER-RUNACHER. Le rapport propose la mise en place d'un **guichet unique** qui aura pour mission de **faciliter les implantations d'industries en France**. Il serait chargé

- d'identifier des projets d'investissements industriels sur tout le territoire, **en lien avec les collectivités** ;
- **d'accompagner les industriels** dans leurs investissements en coordonnant l'ensemble des interlocuteurs publics et privés concernés.

Pour faciliter leurs démarches, chaque groupe industriel présent sur le territoire national disposera désormais d'un **référé unique** dédié avec un suivi individualisé.

LE GOUVERNEMENT LANCE « UN TOUR DE FRANCE DES SOLUTIONS »

Dans le cadre de la mobilisation générale et territoriale pour l'emploi et la transition écologique, le Gouvernement a lancé **le Tour de France des Solutions**.

L'objectif est de mettre en avant sur tout le territoire, à l'échelle régionale ou locale, des projets innovants, associant des partenaires publics et privés (élus, associations, partenaires sociaux, entreprises).

Le Gouvernement a ciblé cinq thématiques principales :

- Aide au retour à l'emploi ;
- Redynamisation du bassin d'emploi ;
- Rénovation thermique des bâtiments ;
- Reconquête industrielle ;
- Ecologie au quotidien.

21 initiatives « inspirantes » ont été présentées au Premier ministre. Ces projets ont vocation à être généralisés et répliqués sur l'ensemble du territoire national.

Prochaine étape : lancement **d'une consultation des élus locaux et des partenaires sociaux** en vue de l'élaboration de feuilles de route régionales qui permettront de lancer de nouvelles initiatives adaptées aux situations locales.

FOCUS

ELECTIONS REGIONALES 2021

Les élections régionales se dérouleront en principe au **printemps 2021** et pourraient avoir lieu en même temps que les élections départementales. Pour rappel : actuellement sur 13 régions métropolitaines, le PS en préside cinq, l'alliance droite centriste sept et les indépendantistes une en Corse. Le vote des extrêmes avait été particulièrement important dans les **Hauts-de-France, dans le Grand Est et Paca**.



OBSERVATOIRE DES MUNICIPALES 2020

Les prochaines élections municipales se dérouleront les **15 et 23 mars 2020**.

Soutiens accordés par En Marche ! : sur 165 alliances rendues publiques, 110 ont été réalisées avec des élus de droite et 55 avec la gauche. Pour ce qui concerne les villes de plus de 100 000 habitants (39 villes en France) :

- 5 maires ont décidé de ne pas se représenter (Strasbourg, Marseille, Villeurbanne, Besançon et Metz) ;
- 2 maires n'ont toujours pas annoncé leur candidature (Montpellier et Toulon) ;
- Sur les 17 maires sortants LR, 2 sont passés chez LREM et LREM accorde son soutien à un LR sortant
- Sur les 15 maires sortants PS, 3 sont passés LREM, 3 ne se représentent pas.
- 2 maires sortants UDI, 2 maires sortants radicaux, 1 maire sortant EELV et 2 maires sortants PC

LA FIN DES ETIQUETTES POLITIQUES POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 9 000 HABITANTS

Pour les élections municipales de 2020, les candidats des communes de moins de 9 000 habitants ne se verront plus imposer par la Préfecture une étiquette politique « **divers gauche** » ou « **divers droite** ». Pour justifier cette décision annoncée le 8 octobre dernier par Christophe CASTANER, Ministre de l'Intérieur, le Gouvernement explique « *qu'il est de plus en plus difficile d'attribuer une étiquette politique avec des listes qui se revendiquent comme « apolitiques » ou « citoyennes »* ». Cette mesure a été vivement critiquée par les partis d'opposition – notamment par le PS et le RN – qui dénoncent une manœuvre purement électoraliste. Selon les opposants, une telle mesure viserait à permettre au parti **En Marche!** de dissimuler des mauvais résultats au niveau local dans les petites villes.

Pour rappel, dans les années 80, le ministère de l'Intérieur utilisait la formule « DMF » pour divers, modéré, favorable.